

homélie sur l'Ascension du Seigneur ¹

Après sa résurrection, le Sauveur est apparu aux disciples pendant «quarante jours» (Ac 1,3). Or, il ne leur est apparu que onze fois, ce qui est logique : il y avait onze disciples et il leur est apparu onze fois. Où est la preuve qu'il ne leur est apparu que onze fois ? Cela se voit dans ce qui suit. Le Seigneur est d'abord apparu à Marie au tombeau, puis aux autres femmes (Mc 16,9; Jn 20,11; 14-17; Mt 28,5), comme Isaïe l'avait prédit, les appelant et disant : «Femmes qui venez du spectacle, venez» (Is 27,11), nous dit-il (Mt 28,10). Il apparut ensuite à Pierre (I Cor 15,5), puis à Cléopas et à un autre disciple alors qu'ils étaient en route pour Emmaüs, bien qu'ils ne le reconnurent pas, et lors de la fraction du pain, lorsqu'il se révéla à eux (Luc 24,13-35), puis aux dix, en l'absence de Thomas «étant arrivé tard ce jour-là» (Jn 20,19), puis aux onze, alors que Thomas était également présent et se trouvait parmi les disciples (Jn 20,26), puis il apparut à plus de cinq cents frères seulement, comme Paul le proclame, ajoutant que «la plupart d'entre eux sont encore là aujourd'hui» (I Cor 15,6), il apparut de nouveau à Jacques, comme Paul l'enseigne également (I Cor 15,7), puis aux sept au bord de la mer de Tibériade, c'est-à-dire à Pierre, Thomas et Nathanaël, Jacques et Jean, et deux autres de ses disciples (Jn 21,1-2). Puis, ils se rendirent à tous les apôtres, c'est-à-dire les soixante-dix (I Cor 15,7); puis au mont de Galilée, «comme Jésus le leur avait ordonné» (Mt 28,16); et enfin, au mont des Oliviers, où eut lieu l'Ascension.

Parmi les évangélistes, seul Luc a relaté l'Ascension en détail (Luc 24,36-52), et c'est également par cet événement qu'il commence les Actes des Apôtres (Ac 1,2-12). L'Évangile selon Matthieu se termine ainsi : «Quelques-uns des dix disciples allèrent en Galilée, sur la montagne que Jésus leur avait indiquée. Quand ils le virent, ils se prosternèrent devant lui; mais les autres doutèrent. Jésus s'approcha et leur dit : «Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez donc, faites de toutes les nations des disciples, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde. Amen.» (Mt 28,16-20). Ainsi, l'évangéliste Matthieu n'ajoute rien au sujet de l'ascension. Marc, quant à lui, la mentionne comme en passant : «Après leur avoir parlé, le Seigneur fut enlevé au ciel et s'assit à la droite de Dieu» (Mc 16,19), sans fournir aucune information sur le lieu, les circonstances ou tout autre détail essentiel de cet événement si important. L'Évangile de Jean ne relate pas l'ascension à la fin, mais ajoute seulement, de manière significative : «Il y a encore beaucoup d'autres choses que Jésus a faites; si on les écrivait une à une, je ne pense pas que le monde entier puisse contenir les livres qu'il faudrait écrire. Amen» (Jn 21,25). Ainsi, seul Luc, comme mentionné précédemment, a relaté l'ascension plus en détail à la fin de son Évangile et a placé cet événement au début des Actes des Apôtres. Le Christ a ordonné aux apôtres de «ne pas quitter Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père que vous avez entendue de moi» (Ac 1,4). Que le Sauveur ait parlé aux apôtres à ce sujet est évident, car il a dit : «Je monte vers mon Père» (Jn 20,17), «et je prierai le Père, et il vous enverra le Consolateur» (Jn 14,16). Mais où le Père a-t-il fait cette promesse ? On ne la trouve pas dans l'Évangile. Bien sûr, il est clair que cela se trouve chez les prophètes, comme Paul en témoigne : «Paul, serviteur de Jésus Christ, a été appelé apôtre, choisi pour l'Évangile de Dieu, qu'il avait promis d'avance par ses prophètes dans les saintes Écritures concernant son Fils» (Rom 1,1-3). Ainsi, après avoir promis l'Évangile, le Père a aussi promis de donner le saint Esprit. Et par la bouche du prophète, Dieu a dit : «Dans les derniers jours, dit le Seigneur tout-puissant» (Ac 2,17), «je répandrai mon Esprit sur toute chair; vos fils et vos filles prophétiseront, vos vieillards auront des songes, et vos jeunes gens verront le saint Esprit.»

«Ils auront des visions, car sur mes serviteurs et sur mes servantes, en ces jours-là je répandrai mon Esprit» (Joël 2,28-29). Telle est la promesse, et la descente du saint Esprit eut lieu lorsque celui-ci, sous la forme de langues de feu, se posa sur chacun des disciples, et qu'ils commencèrent à glorifier la grandeur de Dieu (Ac 2,2-12). Que ce soit le Père, et non le Fils, qui prononce ces paroles est clairement établi par les versets suivants : «Et je ferai, dit-il, des prodiges en haut dans les cieux et en bas sur la terre, du sang et du feu» (Joël 2,30) – le sang qui coula du côté du Seigneur après sa mort (Jn 19,34), et le feu qui, comme il est dit, fut partagé entre les Apôtres (Ac 2,3). Et «le soleil», est-il dit plus loin, «se changera en ténèbres et la lune en sang, avant la venue du jour du Seigneur, ce jour grand et illuminant» (Joël 2,31), c'est-à-dire le jour du Fils. Que ces paroles soient venues du Père et non d'un prophète est attesté par le début du verset : «Dans les derniers jours, dit le Seigneur, je répandrai mon Esprit sur toute chair» (Ac

¹ prononcée probablement le 12 mai 858

2,17), et ainsi de suite. Il est clair que cela ne se réfère pas à un prophète comme nous, mais au Seigneur Dieu le Père qui l'a envoyé.

Nous savons que les Apôtres ont reçu le baptême avant la Passion du Christ, à savoir le baptême de Jean. Mais le Sauveur n'a pas donné d'autre baptême avant sa Passion, de peur de discréditer la prédication de Jean et de donner aux Juifs des raisons de l'accuser, par arrogance envers le Baptiste, d'avoir introduit son propre baptême. Le Christ comble le vide, non par le baptême d'eau, mais par le baptême du saint Esprit, comme il le dit lui-même : «Vous ne serez baptisés du saint Esprit qu'après ces jours-là» (Ac 1,5), c'est-à-dire après dix jours. Ces dix jours étaient manifestement destinés à fortifier la foi des Apôtres, car, tandis que la grâce déclinait et qu'aucune promesse ne s'accomplissait, leur foi était exercée et leur espérance avait l'occasion de porter certains fruits. Ainsi, être baptisé du saint Esprit équivalait à recevoir le saint Esprit. Avant la Passion du Seigneur, les apôtres furent baptisés non du saint Esprit, mais d'eau, et cette purification était «pour la rémission des péchés» (Luc 3,3), et non pour la communion avec le saint Esprit. Que Jean ait également baptisé les apôtres est clairement établi par le Seigneur dans son discours à Pierre, qui refusa de consentir au lavement des pieds, disant : «Celui qui est lavé n'a pas seulement besoin qu'on lui lave les pieds, car il est entièrement pur» (Jn 13,10). Par ces paroles, le Seigneur montra que non seulement Pierre, mais aussi les autres Apôtres, qui n'avaient besoin que du lavement des pieds, furent lavés par le baptême de Jean. Ainsi, le Sauveur ne rejeta pas le baptême de repentance et de rémission des péchés accompli par Jean (Luc 3,2-3), mais le perfectionna en y ajoutant le don du saint Esprit (Ac 2,38).

On pourrait penser que le baptême du Précurseur opérait la rémission des péchés, mais pas de tous, tout comme les rites et sacrifices légaux ne l'offraient pas. Car ni la loi ni le baptême de Jean n'offraient la purification du meurtre intentionnel (Nomb 35,20), ni dans le cas de la rupture d'un mariage, ni du fait que les auteurs du crime furent appelés, en guise de châtiment, dans ce feu terrible et céleste (Gen 19,24-25), ni de nombreux autres actes honteux et semblables; or, pour tous ces crimes, la loi désigna l'épée comme juge. Mais le baptême de Jean a conduit à la communion et au salut, ce qui était bien supérieur à la puissance inhérente au baptême (Luc 3,16). C'est pourquoi notre Sauveur, réprimandant l'endurcissement du cœur et l'obstination des pharisiens, proclamant qu'ils avaient des pensées plus mauvaises et plus fausses que celles des publicains et des prostituées, et enseignant en même temps qui peut se détourner du péché et de quels péchés précisément on peut être affranchi, dit : «Jean-Baptiste est venu à vous sur le chemin de la justice, et vous n'avez pas cru en lui; mais les publicains et les prostituées ont cru en lui; mais vous, après l'avoir vu, vous ne vous êtes pas repentis et vous n'avez pas cru en lui» (Mt 21,32). Ainsi, par le baptême, Jean pouvait purifier ceux qui s'étaient sincèrement repentis de la perception indue des impôts, de la fornication et autres péchés semblables, mais il ne délivrait pas de la souillure de leurs crimes les voleurs, les fossoyeurs ni les autres pécheurs cachés, qui n'osaient pas se manifester et confesser leurs fautes (Mt 3,6), car leur conscience les tourmentait, les menaçant du châtiment de la loi et les empêchant de se révéler aux autres.

Si l'Esprit n'était pas Dieu et s'il n'était pas la source de la grâce divine, comment ceux qui se sont revêtus du vêtement divin, en Christ, peuvent-ils aussi se revêtir du vêtement personnel, l'Esprit ? Car si l'Apôtre écrit : «Vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ» (Gal 3,27), et si le Sauveur dit : «Mais vous, restez assis dans la ville de Jérusalem jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la puissance d'en haut» (Luc 24,49), «et que le saint Esprit soit descendu sur vous» (Ac 1,8), comment, alors que nous sommes revêtus du vêtement divin, sommes-nous aussi revêtus du vêtement servile ? Il est donc clair que les deux vêtements sont également honorables et confèrent la même puissance de bienfaisance et de grâce. Le saint Esprit est appelé le vêtement des fidèles, non pas comme un vêtement, mais au sens où le feu embrasse le fer et est pleinement présent en toute chose. De même, nous sommes revêtus en Christ, ainsi que du Saint-Esprit, non pas comme d'un vêtement placé sur nous extérieurement, mais au sens où nos cœurs et nos pensées sont remplis de lumière et nos visages de grâce. Et les apôtres «avaient les yeux fixés au ciel pendant qu'il montait» (Ac 1,10). Il n'est pas dit quand le Seigneur est monté au ciel, mais quand il est monté, car il est monté au ciel en chair (Ac 1,22) et en puissance.

Les anges appellent les disciples Galiléens (Ac 1,10-11), les louant, car Galiléen signifie révélé. Le Christ accomplit son premier miracle à Cana en Galilée (Jn 2,11) et y révéla sa gloire. C'est pourquoi le prophète Isaïe prophétisa : «Le pays pleure, le Liban est consterné, Saron est devenu un fléau, la Galilée et l'Hermon seront révélés» (Is 33,9). Et Élie, tel un esclave, fut enlevé dans les hauteurs, non pas jusqu'au ciel, mais «comme s'il était monté au ciel» (II R 2,11). Mais le Seigneur, Maître de tous, ne monta pas comme s'il était monté au ciel, mais y monta réellement.

Élie fut enlevé par des chevaux de feu (II R 2,11), c'est-à-dire par une puissance angélique revêtue de cette image. Cette interprétation de l'événement montre que le prophète n'achèvera pas son ascension aérienne au-dessus des cieux, mais, les ayant atteints, s'arrêtera dans son ascension extraordinaire, car le feu ne peut pénétrer au-delà des cieux, et le poids des chevaux ne permettrait pas au cavalier de traverser tout le firmament. Le Christ, notre Maître et Dieu commun, porté par les anges, accomplit une ascension céleste qui dépasse toute compréhension, et l'apparition des anges montre qu'il faut à la fois penser et voir une différence immense et multiple entre l'ascension du Seigneur et celle du serviteur. Ainsi, il nous suffit d'entendre la voix des êtres incorporels qui, tandis que la multitude des Apôtres contemplait notre Maître et Seigneur commun monter au ciel avec la chair humaine qu'il avait assumée, furent stupéfaits et émerveillés, apparurent soudain devant eux et dirent clairement : «Pourquoi restez-vous là à regarder le ciel ? Ce même Jésus, qui a été enlevé du milieu de vous et emporté au ciel, reviendra de la même manière que vous l'avez vu monter au ciel» (Ac 1,11). Il montait, de toute évidence, pour s'asseoir sur le sein du Père, revêtu de la chair humaine qu'il avait assumée, tout comme auparavant sur terre il était apparu sous une forme humaine (II Cor 5,16) et avait pris la forme d'un homme (Phil 2,7). Ainsi, il apparaîtra de nouveau sous la même forme et avec la même nature, afin que la connaissance du Seigneur universel soit atteinte, comme l'affirme la sainte prophétie. Et alors, à qui apparaîtra-t-il ? Non pas aux gens ordinaires, ni à ceux qui, même légèrement, surpassent les autres en inspiration divine et en profondeur de contemplation, ni en autres vertus, mais seulement à ceux de toute l'humanité que le Créateur lui-même a destinés à servir «d'abord comme témoins oculaires et serviteurs de la Parole» (Luc 1,2). Amen.

A handwritten signature or mark, possibly a stylized 'K' or 'P', written in black ink.